



Informations valables à partir de août 2018

DOJO
Salle des Bâtonnes
Chemin de Marigneux
01120 DAGNEUX



web

HORAIRES

Adultes et adolescents

Lundi et mercredi 19h30 à 22h00

Enfants (1)

Samedi 10h15 à 11h45

MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE (2)(3)

Début de l'activité		Entre septembre et décembre	Entre janvier et mars	En avril	En mai ou juin
Tarif individuel	Adulte	167 €	117 €	77 €	57 €
	Enfant	87 €	67 €	57 €	47 €
Tarif famille (4)	Adulte	154 €	109 €	77 €	57 €
	Enfant	82 €	64 €	57 €	47 €

PIECES A FOURNIR

Premier entraînement

Certificat médical précisant « aptitude à l'Aïkido » valable 3 ans / Questionnaire de santé les 2 années suivantes
ou Décharge de responsabilité, valable uniquement pour une séance d'essai

Règlement de l' « Adhésion-Assurance EPA » (à l'issue du premier entraînement, ce chèque vous sera rendu si vous ne souhaitez pas donner suite)

Pour les anciens pratiquants, passeport EPA-ISTA pour actualisation avec timbre « adhésion » de l'année.

Dès le deuxième cours

Fiches d'inscription et d'autorisation de soins, en 2 exemplaires (5), dûment remplies et signées,

Cotisation annuelle (à l'ordre de Aïkido Traditionnel de la Côtère),

Une attestation sera fournie si le pratiquant la demande. En cas de la prise en compte de la cotisation annuelle par un Comité d'Entreprise, aucune réduction ne sera accordée.

EPA n'est pas une fédération « sportive » agréée par le Ministère. La licence ne peut pas être réglée avec la carte M'RA.

(1) ayant de 8 à 13 ans inclus en début de saison

(2) Inclut le montant de l'adhésion-Assurance EPA qui permet à chaque pratiquant d'être assuré en responsabilité civile pendant tout le temps de la pratique et ce sur une année d'exercice (1er sept. au 31 août an+1). Elle permet donc de s'entraîner exceptionnellement dans d'autres Dojos (pour une pratique régulière dans un autre Dojo, régler au responsable de ce dernier le montant de la co-inscription éventuelle), et de participer à tous les cours stages de l'École EPA (le montant des stages n'est pas inclus dans le coût de la licence).

(3) Possibilité de payer en plusieurs chèques, datés du jour de l'adhésion et encaissés à 1 mois d'intervalle

(4) Tarif réduit à partir de deux pratiquants d'une même famille

(5) Par sécurité, pour participer aux rencontres EPA, un double sera intégré au passeport.